



Mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes

Rapport du Secrétariat

1. À sa seizième réunion en mai 2012, le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif a demandé un complément d'information sur les mesures prises concernant les recommandations issues des vérifications datant de plus de deux ans, avec une explication des motifs des retards dans leur mise en œuvre.¹
2. Le présent rapport met à jour les informations fournies au Comité concernant le suivi des recommandations en suspens depuis longtemps. Comme indiqué par le Directeur général au cours de la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé, la mise en œuvre effective sans retard des recommandations issues des vérifications est une priorité pour l'Organisation.²

VÉRIFICATION INTÉRIEURE DES COMPTES

Informations statistiques

3. Le rapport du vérificateur intérieur des comptes, examiné par l'Assemblée de la Santé en mai 2012,³ contenait un résumé de l'état d'avancement du suivi des recommandations non mises en œuvre au 6 mars 2012. Parmi les recommandations visées, 28 avaient été formulées avant 2011 ; si elles sont toujours en suspens à fin 2012, elles auront donc été formulées depuis plus de deux ans.
4. Les activités de suivi systématiques entreprises entre mars et la mi-novembre 2012 ont permis de clore 15 procédures de suivi sur les 28 en suspens. On en trouvera une liste à l'annexe 1.⁴ Après la

¹ Voir le document EB131/2.

² Voir le document A65/47.

³ Voir le document A65/33.

⁴ Au 16 novembre 2012.

clôture de ces dossiers, trois Régions de l'OMS – les Régions africaine, européenne et du Pacifique occidental – n'ont plus de procédure de suivi en suspens concernant des recommandations formulées depuis plus de deux ans.¹

5. En ce qui concerne les 13 rapports de vérification restants, dont certaines recommandations n'ont pas encore été entièrement mises en œuvre et sur lesquelles des précisions sont fournies à l'annexe 2, deux remontent à 2008, six à 2009 et cinq à 2010. Le taux actuel de mise en œuvre concernant ces vérifications est situé entre 22 % et 96 %, avec un taux moyen dépassant 60 %. Six des rapports visés présentent un taux de mise en œuvre des recommandations de plus de 80 % ; mais il n'est pas possible de clore les dossiers tant que le suivi de toutes les recommandations n'a pas été mené à bien.

6. Depuis mars 2012, des rapports de situation ont été fournis au Bureau des services de contrôle interne sur l'ensemble des 13 dossiers en suspens concernant des rapports antérieurs à 2011. Sur la base de ces mises à jour, le Bureau des services de contrôle interne a pu clore les procédures de suivi concernant 96 autres recommandations, 155 procédures devant encore être menées à bien (dont 54 sont considérées comme « en suspens » et 101 « en cours »). Les 13 rapports en question contenaient au total 416 recommandations.

Problèmes posés par la mise en œuvre des recommandations

7. Si les statistiques donnent une bonne idée de la situation et font ressortir les progrès accomplis, il est également important de bien comprendre les types de recommandations et les procédures de mise en œuvre en cause ainsi que les conditions dans lesquelles se déroulent les activités de l'OMS – surtout au niveau des pays. Un examen complet de toutes les recommandations en suspens n'est pas possible dans le cadre du présent rapport ; les exemples ci-dessous illustrent toutefois les problèmes qui se posent pour le Secrétariat à cet égard.

8. Les **contraintes financières** provoquent souvent des retards dans la mise en œuvre des recommandations, surtout dans les cas où de nouveaux investissements s'imposent. Ainsi, les travaux au bureau OMS de pays à Juba visant à assurer le respect intégral des normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies (rapport 09/813) ont d'abord été retardés faute de moyens. Le manque de fonds peut entraver le recrutement du personnel supplémentaire nécessaire, par exemple, pour assurer une bonne séparation des tâches en matière financière. En attendant l'arrivée de ressources supplémentaires, il s'agit alors d'adopter d'autres solutions, en recourant par exemple au personnel du Bureau régional pour procéder à des vérifications supplémentaires.

9. Un certain nombre de recommandations concernent des **questions complexes** et nécessitent des consultations et des négociations approfondies ainsi qu'une approbation par toute une série de parties prenantes. C'est le cas, par exemple, de la recommandation 09/808, Gestion et surveillance du fonds de l'Assurance-maladie du Personnel. Si des mesures ont commencé à être prises peu après la sortie du rapport en 2009, il a fallu attendre fin 2011 pour la mise au point d'une nouvelle structure de gouvernance pour le fonds à la suite de consultations et de l'approbation par la réunion commune de SHI (qui auparavant n'avait lieu qu'une fois tous les trois ans) et par le Directeur général. La nouvelle structure de gouvernance entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2013. De plus, dans certains cas, la mise en œuvre des recommandations suppose une modification des politiques de l'OMS, voire l'élaboration de

¹ Les vérifications dans la Région des Amériques sont régies par le Bureau de la surveillance interne et des services d'évaluation de l'Organisation panaméricaine de la Santé.

politiques nouvelles, ce qui peut prendre du temps en raison des larges consultations nécessaires aux trois niveaux de l'Organisation. Dans le domaine des ressources humaines, par exemple, toute modification qu'il est proposé d'apporter aux politiques est présentée au Conseil mondial personnel/administration avant d'être appliquée. Sont représentés dans cet organe interne aussi bien le Siège que les Régions, y compris notamment des membres des Associations du Personnel.

10. Les **questions de dotation en personnel** (y compris la non-disponibilité d'agents ayant l'expertise appropriée et les retards dans le recrutement) constituent un obstacle supplémentaire qu'il faut franchir pour assurer un suivi efficace des recommandations. Ainsi, pour le rapport concernant le bureau de pays à Téhéran (République islamique d'Iran) (rapport 10/829), aucun responsable n'étant en place jusqu'à la nomination du nouveau représentant de l'OMS, un suivi complet des recommandations n'a pu être mis sur pied qu'au bout d'un certain temps. Le rapport 08/779 (Couverture d'assurance mondiale au Siège) a révélé la nécessité de faire appel à des compétences supplémentaires dans le domaine de la gestion des risques concernant les assurances. Ce type d'expertise n'est pas directement disponible au sein de l'Organisation et il faut donc s'adresser à l'extérieur et recruter. L'absence d'expertise peut être particulièrement problématique dans les lieux reculés. La pénurie de personnel a également contribué à des retards importants concernant le classement des documents des ressources humaines dans le Système de gestion des archives (voir le rapport 10/830, Système de gestion des archives pour le Système mondial de gestion). Les procédures de recrutement peuvent aussi être ralenties à cause d'un retard dans la réception des fonds nécessaires.

11. Dans certains cas, la mise en œuvre des recommandations issues des vérifications peut être **retardée en raison de liens avec d'autres initiatives**. Ainsi, l'examen des assurances liées au personnel dans le cadre du rapport 08/779, Couverture d'assurance mondiale au Siège, a dû être renvoyé en attendant le résultat du processus de réforme de l'OMS, car la modification des types de contrat et des droits du personnel a des répercussions sur les obligations que l'Organisation doit financer. De plus, plusieurs des dossiers en suspens visés dans le présent rapport sont examinés à la lumière des progrès réalisés dans la mise en œuvre du nouveau cadre de contrôle interne de l'OMS (par exemple les rapports 07/758, Évaluation de l'état de préparation en matière de contrôle du Système mondial de gestion pour le Centre mondial de services ; 09/805, Examen de l'approche de l'OMS en matière de contrôle financier ; et 10/837, Examen post-GSM des contrôles internes au Bureau régional de l'Asie du Sud-Est). Il s'agit là d'une initiative majeure exigeant une étroite coopération entre les trois niveaux de l'Organisation et des mesures dans de nombreux domaines. Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans le cadre de ce projet, mais il ne sera entièrement mis en œuvre qu'en 2013.

12. Le suivi de plusieurs des **recommandations dépend de la prochaine mise à niveau du Système mondial de gestion**. Parmi les dossiers pour lesquels il faut attendre la mise à niveau du Système ou d'autres améliorations, il y a notamment le dossier 10/830, Système de gestion des archives pour le Système mondial de gestion. Il était recommandé d'établir une piste de vérification dans le système de gestion des archives. Le Secrétariat a envisagé les possibilités de le faire et a conclu que cette piste de vérification dépendait de la mise en œuvre d'autres caractéristiques techniques qui ne seront pas en place tant que le projet d'intégrer le Système mondial de gestion et le Système de gestion des archives n'aura pas été mené à bien au début de 2013. Cette intégration permettra de réduire sensiblement les retards à l'avenir.

13. Les efforts visant à assurer un suivi complet peuvent être ralentis par la **restructuration organique** (souvent accompagnée d'une modification de la dotation en personnel). C'est le cas pour le dossier 08/773, Opérations d'alerte et d'action, Département Alerte et action en cas d'épidémie et de pandémie au Siège, qui a récemment pu être clos. Les efforts de l'OMS visant à créer une plate-forme de fonctionnement unique pour les situations d'urgence ont nécessité un certain nombre d'initiatives

de restructuration qui ont affecté les opérations et l'orientation de l'unité chargée des opérations d'alerte et d'action. Dans ces conditions, il était difficile pour l'unité de donner suite entièrement aux recommandations qui ont été formulées à un moment où elle opérait dans un cadre différent avec une autre structure.

14. Si les exemples ci-dessus concernent le règlement des dossiers en suspens depuis longtemps, ces difficultés se retrouvent aussi dans le cas de rapports plus récents concernant aussi bien la vérification extérieure qu'intérieure.

15. Dans ses efforts visant à clore les procédures concernant les recommandations du vérificateur intérieur, le Secrétariat se fonde sur les informations et conseils précis que lui fournit le Bureau des services de contrôle interne. Depuis 2010, le Bureau classe ses recommandations sur la base de leur importance (élevée/moyenne/faible), l'effort que représente le suivi (le temps nécessaire et la complexité) et le risque résiduel (élevé/moyen/faible). Le Secrétariat évalue en outre les coûts liés au suivi des recommandations. En examinant la situation globale et en planifiant la mise en œuvre des recommandations, il donne la priorité à celles qui ont une haute importance et présentent un risque élevé pour l'Organisation. Il entend aussi régler sans retard le cas des recommandations relativement faciles à mettre en œuvre.

16. Si des mesures concrètes ont été prises pour clarifier les responsabilités liées au suivi de la vérification et à la clôture des dossiers à l'échelle de l'Organisation, plusieurs mesures doivent encore être prises pour renforcer l'obligation de rendre des comptes dans ce domaine. Une autre mesure qui est envisagée consiste à faire figurer des objectifs bien clairs sur le suivi et la mise en œuvre des recommandations dans les rapports d'évaluation des administrateurs concernés.

VÉRIFICATION EXTÉRIEURE DES COMPTES

17. Les recommandations du Commissaire aux Comptes sont résumées dans les rapports annuels qu'il soumet à l'Assemblée de la Santé. Avant d'achever son mandat au milieu de 2012, le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde a examiné et clos la plupart des dossiers ; un certain nombre de dossiers n'ont toutefois pas été formellement clos. Les questions essentielles ont été mentionnées dans le rapport qu'il a soumis à la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2011.¹ Le nouveau Commissaire aux Comptes (le Président de la Commission de Vérification des Comptes de la République des Philippines) assure le suivi de toutes les recommandations issues de ces rapports afin de veiller à ce que les mesures appropriées soient prises. Les questions en suspens les plus importantes concernent les apurements bancaires, les apurements des avances et les achats. Une mise à jour des progrès réalisés sur ces questions est présentée ci-dessous.

18. Les apurements bancaires sont suivis de près par le Département Finances au Siège qui doit veiller à ce qu'ils soient effectués en temps utile et à ce que les différences soient minimales entre le solde bancaire et le solde inscrit dans le grand livre.

19. Les apurements des avances concernant les bureaux de pays sont directement suivis par les bureaux régionaux. Chaque Région doit soumettre des précisions sur l'état des apurements au Département Finances en vue d'un examen trimestriel par le Contrôleur financier. Des améliorations sensibles ont été apportées à l'apurement des avances dans l'ensemble de l'Organisation. Des efforts

¹ Voir le document A65/32. Voir aussi le document A64/30 soumis en 2010.

supplémentaires restent toutefois nécessaires aux Bureaux régionaux de l'Afrique et de la Méditerranée orientale afin de régler tous les apurements en suspens d'ici la fin de l'année. Les nouveaux modes opératoires normalisés pour la gestion des comptes d'avances ont été établis et les fonctionnaires du budget et des finances dans les Régions procèdent à des examens réguliers du niveau des avances pour veiller à ce que les limites approuvées ne soient pas dépassées.

20. Si une série de mesures a été appliquée dans le cadre des questions liées aux apurements, il reste important de renforcer encore les compétences et l'expertise du personnel financier, surtout au niveau des pays.

21. En ce qui concerne les achats, des préoccupations ont été soulevées par le Commissaire aux Comptes comme par le vérificateur intérieur quant aux contrôles et à la conformité concernant les achats de biens et services, surtout au niveau des pays. Les mesures qui ont été prises en conséquence dans l'ensemble de l'Organisation sont notamment les suivantes :

- Les dispositions du manuel concernant les achats ont été actualisées et sont complétées par les nouveaux modes opératoires normalisés et par la formation.
- Afin de renforcer la fonction de conformité, des équipes chargées de veiller à la conformité ont été mises en place dans les bureaux régionaux pour procéder à des examens approfondis a posteriori sur les achats de services. Pour certains domaines à haut risque, il est également procédé à une vérification préalable. Au Siège, un projet pilote a été lancé pour procéder à des vérifications préalables sur les accords pour l'exécution de travaux d'un montant élevé. Des mesures de conformité supplémentaires sont prises par l'équipe chargée des achats au Centre mondial de services.
- Des listes et des modèles pour différents types d'achats ont été mis au point pour renforcer la conformité à la réglementation sur les achats ; ils sont également disponibles sur support électronique.
- Les travaux des comités d'examen des contrats régionaux ont été renforcés notamment en abaissant le seuil à partir duquel l'examen est obligatoire.
- Pour les opérations de haute valeur, une approbation supplémentaire du Directeur régional est exigée.
- Des points focaux chargés d'apporter des conseils sur les achats ont été désignés dans les Régions.
- Des visites sur place sont effectuées dans les bureaux de pays afin d'appuyer et de suivre les travaux liés aux achats des équipes de l'OMS dans les pays.

22. Les autres domaines où les vérifications de conformité ont été renforcées sont les voyages et le remboursement des avances.

23. Dans l'ensemble, le Secrétariat s'est engagé à continuer de se montrer plus performant en matière de suivi des vérifications afin de réduire dans toute la mesure possible le nombre des dossiers en suspens depuis longtemps et de régler sans retard inutile les problèmes mis en lumière. Dans certains cas, cependant, il faut pour cela réorienter des ressources destinées à d'autres activités. Le Secrétariat est confiant que la mise en œuvre d'un cadre raisonnable de contrôle intérieur et de

responsabilité financière contribuera à réduire le nombre de problèmes récurrents mis en lumière par la vérification des comptes dans les activités de l'Organisation.

MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION

24. Le Comité est invité à prendre note du rapport.

ANNEXE 1

**DOSSIERS DE VÉRIFICATION INTÉRIEURE ANTÉRIEURS À 2011
CLOS ENTRE LE 6 MARS ET LE 16 NOVEMBRE 2012**

Numéro du dossier	Intitulé	Responsable
07/735	Comptes bancaires d'associations et d'autres entités établis par des membres du personnel de l'OMS au Siège	ADG-GMG
07/757	Bureau régional de l'Afrique	RD-AFRO
08/767	Bureau OMS de pays, Pretoria, Afrique du Sud	RD-AFRO
08/768	Collaboration de l'OMS avec le secteur privé	ADG-GMG
08/773	Opérations d'alerte et d'action, Département Alerte et action en cas d'épidémie et de pandémie au Siège	ADG-HSE
08/778	Sécurité dans les Régions	ADG-GMG
08/780	Bureau OMS de pays, Islamabad, Pakistan	RD-EMRO
09/797	Qualité et innocuité : Médicaments, Département Médicaments essentiels et politiques pharmaceutiques	ADG-HSS
09/801	Accès au Système mondial de gestion	ADG-GMG
09/807	Centre international de Recherche sur le Cancer	Directeur CIRC
09/817	Bureau OMS de pays, Lusaka, Zambie	RD-AFRO
09/818	Unité Programme d'appui à la gestion au Bureau régional OMS de l'Europe	RD-EURO
09/820	Bureau régional de l'Afrique	RD-AFRO
10/832	Bureau OMS de pays, Abuja, Nigéria	RD-AFRO
10/842	Bureau OMS de pays, Bamako, Mali	RD-AFRO

ADG : Sous-Directeur général ; RD : Directeur régional.

ANNEXE 2

**DOSSIERS DE VÉRIFICATION ANTÉRIEURS À 2011 CONTENANT
DES RECOMMANDATIONS EN SUSPENS (AU 16 NOVEMBRE 2012)**

Objet de la vérification	Description des recommandations qui n'ont pas encore été mises en œuvre	Proportion des recommandations à mettre en œuvre (« en suspens » ou « en cours »)*	Prochaines mesures et calendrier
<p>Numéro du dossier : 07/758 Intitulé : Évaluation de l'état de préparation en matière de contrôle du Centre mondial de services Responsable : ADG-GMG</p>			
<p>La vérification a évalué l'état de préparation en matière de contrôle avant la mise en place du Centre mondial de services et l'introduction du Système mondial de gestion, offrant un cadre de contrôle pour le Centre de services définissant les objectifs et activités de contrôle pour les risques de haut niveau.</p>	<p>Les recommandations portent sur le renforcement de l'environnement de contrôle au Centre mondial de services après l'introduction du Système mondial de gestion (conception des contrôles, notification les concernant et définition des rôles).</p>	<p align="center">3/4</p>	<p>Si le Centre mondial de services considère que cette vérification est remplacée par la vérification 09/819, le Bureau des services de contrôle interne a précisé que la clôture de ce dossier sera réexaminée à la lumière des progrès accomplis concernant le cadre de contrôle interne de l'OMS qui devrait être mis en place en 2013.</p>

Objet de la vérification	Description des recommandations qui n'ont pas encore été mises en œuvre	Proportion des recommandations à mettre en œuvre (« en suspens » ou « en cours »)*	Prochaines mesures et calendrier
Numéro du dossier : 08/779 Intitulé : Couverture d'assurance mondiale au Siège Responsable : ADG-GMG			
<p>La vérification a évalué si la couverture d'assurance de l'OMS était gérée de façon satisfaisante pour protéger les actifs, les membres du personnel et fournisseurs de services de l'Organisation tout en offrant un bon rapport qualité/prix.</p>	<p>Les recommandations en suspens touchent un éventail de sujets, y compris la gouvernance, la nécessité d'examiner les dispositions actuelles en matière d'assurance dans l'ensemble de l'Organisation, la gestion des risques, la gestion des actifs et des stocks, la délégation d'autorité et la séparation des tâches dans le domaine de la gestion des assurances, des questions d'apurement, le suivi des polices d'assurance, la coordination entre le Siège et les bureaux régionaux pour les questions d'assurance et le choix de l'assureur.</p>	<p>31/45</p>	<p>Un groupe de travail a été créé pour examiner les polices d'assurance des non-membres du personnel et ses travaux ont été menés à bien, de nouvelles polices étant entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012. L'étape suivante concerne l'examen des polices d'assurance-accident du personnel. Si le moment choisi pour cette étape dépend des résultats de la réforme des contrats de l'OMS, le but est de lancer la demande de propositions en 2013 pour que les nouvelles polices puissent entrer en vigueur en janvier 2014. Une autre mesure importante est la décision d'engager un fonctionnaire de l'assurance de la gestion des risques (recrutement en cours). Dans l'ensemble, le dossier devrait pouvoir être clos début 2014.</p>
Numéro du dossier : 09/803 Intitulé : Unité Initiative pour un monde sans tabac du Bureau régional de l'Asie du Sud-Est Responsable : RD-SEARO			
<p>La vérification a examiné les résultats de l'Unité Initiative pour un monde sans tabac du Bureau régional de l'Asie du Sud-Est.</p>	<p>La seule recommandation encore en suspens concerne la nécessité pour l'Unité de définir les responsabilités de l'équipe telles qu'elles ont été décidées (y compris celles liées à l'établissement de rapports et à la supervision au niveau des pays) et de les communiquer aux partenaires pertinents aussi bien dans la Région qu'au Siège.</p>	<p>1/24</p>	<p>Il est prévu de clore ce dossier en décembre 2012. Des éléments supplémentaires sont en train d'être fournis au Bureau des services de contrôle interne sur les mesures prises concernant la dernière recommandation afin de pouvoir clore le dossier.</p>

Objet de la vérification	Description des recommandations qui n'ont pas encore été mises en œuvre	Proportion des recommandations à mettre en œuvre (« en suspens » ou « en cours »)*	Prochaines mesures et calendrier
<p>Numéro du dossier : 09/805 Intitulé : Examen de l'approche de l'OMS en matière de contrôle financier Responsable : ADG-GMG</p>			
<p>Cette vérification a été effectuée par un cabinet d'audit international pour le compte du Secrétariat. Il s'agissait : 1) de procéder à une analyse de haut niveau de l'approche actuelle de l'OMS en matière de contrôle financier ; 2) de la comparer aux pratiques efficaces ; et 3) de mettre en lumière les points faibles éventuels dans la structure actuelle concernant le système de vérification intérieure de l'Organisation.</p>	<p>Les recommandations en suspens sont liées au renforcement du cadre de contrôle interne de l'OMS. En particulier, elles concernent le renforcement des responsabilités financières (par la mise au point de matrices de responsabilité, de définitions des rôles et de procédures d'approbation, et par la révision des descriptions de poste, le cas échéant). Les recommandations concernent aussi l'examen des niveaux de contrôle nécessaires dans le cadre de contrôle intérieur.</p>	<p>4/31</p>	<p>Il sera donné suite aux dernières recommandations en suspens dans le cadre de l'élaboration ultérieure du cadre de contrôle interne de l'OMS, qui devrait être entièrement mis en place et opérationnel en 2013.</p>
<p>Numéro du dossier : 09/808 Intitulé : Gestion et surveillance du fonds de l'Assurance-maladie du Personnel Responsable : ADG-GMG</p>			
<p>La vérification a examiné si les actifs du fonds sont administrés conformément à la stratégie des placements et aux objectifs fixés de l'OMS et évalué la gouvernance du fonds de l'Assurance-maladie du Personnel.</p>	<p>Les recommandations en suspens concernent un éventail de sujets, notamment la communication entre les comités de surveillance du Siège et des Régions, le flux d'informations entre l'Unité Assurance et les participants du régime d'assurance-maladie du personnel, des questions d'apurement, la notification et le suivi, le développement du système d'information de l'Assurance-maladie du Personnel et la couverture des prestations et les incitations pour les participants du régime.</p>	<p>17/49</p>	<p>Les recommandations ont été examinées par un groupe de travail ; celui-ci a établi un projet de réformes de la gouvernance qui a ensuite été approuvé par les organes compétents et par le Directeur général. Ces décisions sont en cours d'application et la nouvelle structure de gouvernance de l'Assurance-maladie du Personnel entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Parallèlement, des mesures sont prises pour assurer le suivi des recommandations plus techniques. Il est prévu qu'on pourra clore ce dossier au milieu de 2013.</p>

Objet de la vérification	Description des recommandations qui n'ont pas encore été mises en œuvre	Proportion des recommandations à mettre en œuvre (« en suspens » ou « en cours »)*	Prochaines mesures et calendrier
Numéro du dossier : 09/813 Intitulé : Bureau OMS pour le Soudan du Sud Responsable : RD-EMRO			
La vérification a porté sur les contrôles internes qui atténuent les risques associés aux domaines de l'administration et des finances.	Les recommandations en suspens concernent la conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies, la gestion de trésorerie, la séparation des tâches dans le domaine des paiements, l'application de la réglementation sur les achats, la gestion des stocks et la gestion de la flotte de véhicules.	17/34	Le Bureau régional de la Méditerranée orientale est en train de traiter les recommandations en suspens afin de pouvoir clore le dossier à fin 2012. Toutefois, la mise en œuvre des recommandations qui nécessitent le recrutement de personnel administratif supplémentaire pourrait être retardée en l'absence de personnel compétent au niveau local et en raison de contraintes financières.
Numéro de dossier : 09/814 Intitulé : Stratégie de gestion du savoir au Siège Responsable : ADG-HIS			
La vérification a porté sur les aspects stratégiques et gestionnaires de la stratégie de gestion du savoir et la résolution WHA58.28 sur la cybersanté. Elle a examiné leur pertinence, l'adéquation des structures de gestion, l'efficacité de leur mise en œuvre et l'adéquation de la mobilisation des ressources et des partenariats les concernant.	Les deux dernières recommandations en suspens concernent la nécessité de créer un groupe consultatif extérieur chargé d'orienter les travaux sur la cybersanté à l'OMS et de rédiger un document directif sur l'engagement de l'OMS aux côtés du secteur privé à l'appui de la stratégie de cybersanté.	2/11	Des progrès satisfaisants ont été réalisés grâce à la création du groupe consultatif ; le mandat a été établi, la composition est en train d'être définie et la première réunion devrait pouvoir se tenir en février 2013. En ce qui concerne la participation du secteur privé à la cybersanté, il est prévu d'aborder cette question dans le cadre de la politique à l'échelle de l'Organisation sur la collaboration avec le secteur privé (en cours d'élaboration).

Objet de la vérification	Description des recommandations qui n'ont pas encore été mises en œuvre	Proportion des recommandations à mettre en œuvre (« en suspens » ou « en cours »)*	Prochaines mesures et calendrier
<p>Numéro de dossier : 09/819 Intitulé : Examen des contrôles exercés sur certaines modalités d'exécution des tâches au Centre mondial de services Responsable : ADG-GMG</p>			
<p>La vérification a été effectuée par un cabinet d'audit international pour le compte de l'OMS dans le but de passer en revue certaines pratiques du Centre mondial de services concernant les états de paie, les achats et les comptes créditeurs, afin de déterminer si les contrôles essentiels existent et sont efficaces.</p>	<p>Les recommandations en suspens couvrent une série de questions, notamment la nécessité de clarifier le cadre de contrôle et les responsabilités concernant les modalités suivies par le Centre mondial de services, de renforcer les contrôles d'accès des usagers au Système mondial de gestion, le suivi des fournisseurs et la gestion des factures en suspens ainsi que les engagements non réglés.</p>	<p>12/62</p>	<p>Des mises à jour régulières précisant les mesures prises concernant les recommandations en suspens sont envoyées au Bureau des services de contrôle interne. La prochaine mise à jour est prévue début 2013, le but étant de pouvoir clore entièrement le dossier en 2013.</p>
<p>Numéro de dossier : 10/824 Intitulé : Secrétariat du Service pharmaceutique mondial Responsable : ADG-HTM</p>			
<p>La vérification visait à évaluer les résultats du secrétariat du Service pharmaceutique mondial du Partenariat Halte à la tuberculose sur la base des principes de la gestion fondée sur les résultats.</p>	<p>Les procédures en suspens concernent un certain nombre de sujets, notamment la planification stratégique et opérationnelle, la gestion des ressources humaines, le renforcement des capacités, les questions de présélection, les achats, les communications, la gestion de la qualité et les relations avec les donateurs.</p>	<p>39/50</p>	<p>Une mise à jour sur les recommandations en suspens a été fournie au Bureau des services de contrôle interne, qui attend actuellement la documentation à l'appui qu'il a demandée pour terminer son examen.</p>

Objet de la vérification	Description des recommandations qui n'ont pas encore été mises en œuvre	Proportion des recommandations à mettre en œuvre (« en suspens » ou « en cours »)*	Prochaines mesures et calendrier
Numéro de dossier : 10/829 Intitulé : Bureau OMS de pays, Téhéran, République islamique d'Iran Responsable : RD-EMRO			
La vérification intégrée visait à évaluer : i) la mesure dans laquelle l'OMS est parvenue à atteindre en République islamique d'Iran les résultats visés dans le plan d'activité pour 2008-2009 ; ii) la contribution apportée par l'Organisation à l'amélioration des issues sanitaires ; et iii) la capacité de fonctionnement en place pour contribuer à atteindre les résultats.	Les recommandations en suspens concernent un éventail de sujets, notamment la mobilisation de ressources, la collaboration technique, les achats, le suivi de la mise en œuvre des programmes, la collaboration avec le Bureau régional et le Siège, et la gestion du savoir.	22/44	Malgré le retard initial dans le suivi d'ensemble des recommandations en raison du retard intervenu dans le recrutement du représentant de l'OMS, un plan d'action complet est désormais en place pour la mise en œuvre définitive des recommandations en suspens. Il est prévu que l'on pourra clore le dossier fin 2012/début 2013.
Numéro de dossier : 10/830 Intitulé : Système de gestion des archives pour le Système mondial de gestion Responsable : ADG-GMG			
La vérification opérationnelle visait à évaluer l'efficacité des contrôles internes exercés sur l'exhaustivité des documents du Système de gestion des archives, l'accès à ces documents, leur exactitude et leur classement.	Les deux dernières recommandations en suspens concernent : 1) le retard dans le classement des dossiers liés aux ressources humaines dans le Centre mondial de services ainsi que la nécessité de mettre en place une procédure de certification des documents liés aux ressources humaines ; et 2) la nécessité d'établir une piste de vérification dans le Système de gestion des archives.	2/20	Le dossier devrait pouvoir être clos au cours du deuxième semestre 2013. Des mesures ont été prises pour éliminer les retards et on estime pouvoir être à jour à cet égard fin 2012. Une procédure de certification des documents liés aux ressources humaines est en train d'être préparée et sera mise en place en 2013. L'établissement de la piste de vérification est envisagé pour la deuxième moitié de 2013, suivant la version finale de l'intégration Système mondial de gestion-Système de gestion des archives.

Objet de la vérification	Description des recommandations qui n'ont pas encore été mises en œuvre	Proportion des recommandations à mettre en œuvre (« en suspens » ou « en cours »)*	Prochaines mesures et calendrier
Numéro de dossier : 10/835 Intitulé : Vérification intégrée des activités de l'OMS en Indonésie Responsable : RD-SEARO			
Cette vérification intégrée visait à évaluer : i) la mesure dans laquelle l'OMS est parvenue à atteindre en Indonésie les résultats escomptés figurant dans les plans d'activité pour 2008-2009 et 2010-2011 ; ii) la contribution apportée par l'Organisation à l'amélioration des issues sanitaires en Indonésie ; et iii) la capacité de fonctionnement en place pour contribuer à atteindre les résultats.	Les deux recommandations en suspens concernent les droits d'accès du Système mondial de gestion et la séparation des tâches ainsi que la nécessité d'examiner les différentes procédures administratives du bureau de pays afin de mieux tirer profit du cadre du Système mondial de gestion.	2/38	Le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est est en train d'établir les réponses finales qui seront soumises au Bureau des services de contrôle interne avant fin 2012.
Numéro de dossier : 10/837 Intitulé : Examen post-GSM des contrôles internes au Bureau régional de l'Asie du Sud-Est Responsable : RD-SEARO			
La vérification visait à examiner la gestion des risques et les contrôles dans certains domaines à haut risque de la Division de l'Administration et des Finances du Bureau régional après la mise en œuvre du Système mondial de gestion.	Les recommandations en suspens concernent le renforcement des mécanismes de contrôle en rapport avec la Division de l'Administration et des Finances ainsi que la nécessité d'examiner plus avant les droits d'accès au Système mondial de gestion.	3/4	Une nouvelle mise à jour des mesures prises dans le cadre du suivi des recommandations sera fournie au Bureau des services de contrôle interne d'ici fin 2012. Pour clore entièrement le dossier, il faudra d'abord réexaminer la situation à la lumière des progrès réalisés concernant le cadre de contrôle interne de l'OMS qui devrait être mis en place en 2013.
Nombre total des recommandations à mettre en œuvre		155*/416	

* « En suspens » (54) ; « en cours » (101).